

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Hôtel de Lille Métropole
Communauté urbaine
1 rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 26 janvier 2012

Délibération n°5-2012



Objet : MARCHÉS PUBLICS - DISPOSITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

Le jeudi vingt-six janvier deux mille douze à seize heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

Titulaires présents :

Mmes ROCHER & SCHARLY, MM. BAILLOT, BERNARD, BOUREL, CACHEUX, DELABY, DELEBARRE J., DELEBARRE P., DUBOIS, DUCROCQ, ELEGEEST, FOUCART, HENNO, JANSSENS, LEFEBVRE, MERTEN, PARGNEAUX, TIR, VANDIERENDONCK, WATTEBLED, DEHAIS, DESMAZIERES, DUMORTIER, MONNET & SARAZIN

Suppléants votants :

Mme SARTIAUX pour M. CAUDRON, M. HAYART pour Mme LINKENHELD, M. HUCHETTE pour M. WOLFCARIUS & Mme FAVIER pour M. DESPREZ

Secrétaire de séance : M. Benjamin DUMORTIER

Convocation aux délégués du Comité syndical et affichage : 20 janvier 2012

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 15 février 2012

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

Le Code des marchés publics prévoit à l'article 28, la possibilité d'avoir recours à la procédure adaptée.

Le troisième paragraphe impose au pouvoir adjudicateur de définir les règles qu'il compte observer pour se conformer aux principes fondamentaux de la commande publique énoncés à l'article 1^{er} du Code des marchés publics.

Pour assurer l'égalité de traitement des candidats ainsi que la transparence des procédures, je vous propose la mise en œuvre de ce qui suit :

Publicité

| Publicité de 0 à 200.000 € | |
|-----------------------------------|--|
| Seuil Financier | Modalités de publicités adaptées |
| 0 à 14.999 € HT | Mise en concurrence recommandée |
| 15.000 à 29.999 € HT | Mise en concurrence avec publicité : <ul style="list-style-type: none">- site internet du Syndicat mixte- affichage au siège administratif du Syndicat mixte |
| 30.000 à 89.999 € HT | Mise en concurrence avec publicité : <ul style="list-style-type: none">- site internet du Syndicat mixte- affichage au siège administratif du Syndicat mixte (Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole - 299 boulevard de Leeds 59777 EURALILLE)- publication dans la presse |
| 90.000 à 200.000 € HT | Mise en concurrence avec publicité : <ul style="list-style-type: none">- site internet du Syndicat mixte- affichage au siège administratif du Syndicat mixte (Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole - 299 boulevard de Leeds 59777 EURALILLE)- publicité réglementaire : BOAMP ou journal d'annonces légales, voire journal spécialisé si nécessaire |

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Procédure

| Seuil financier de 0 à 14.999 € HT Mise en concurrence recommandée | |
|---|--|
| Formalisation de la mise en concurrence | Sollicitation par tout moyen écrit (mail, courrier ou télécopie) afin d'obtenir 3 devis au minimum. Cette sollicitation doit contenir les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none">- identité du Syndicat mixte- interlocuteur chargé du dossier- date de la demande- nature et description des prestations demandées- lieu d'exécution- période et délai d'exécution envisagés- délai limite de réponse par l'entreprise à la demande de devis- durée de la validité de l'offre financière faite par l'entreprise- éventuelles observations complémentaires |
| Délai de remise des offres | Réception et ouverture des offres au terme d'un délai franc de 10 jours minimum |
| Forme de l'engagement | Lettre de commande ou contrat établi par le Syndicat Mixte précisant la nature de la prestation, le prix, le délai d'exécution, signé par la Présidente ou son délégataire. Production par le prestataire avant contractualisation, d'une attestation sur l'honneur relative au travail dissimulé (article L324-14 du Code du travail) |
| Traçabilité | Demandes de devis Fiche d'analyse des offres justifiant le choix du fournisseur retenu |

| Seuil financier de 15.000 € HT à 29.999 € HT Mise en concurrence avec publicité préalable (internet + affichage) | |
|---|--|
| Formalisation de la mise en concurrence | Rédaction d'un dossier de consultation comportant : <ul style="list-style-type: none">- règlement de la consultation mentionnant les pièces de candidatures (DC5 et DC7) et les 3 garanties professionnelles, techniques et financières (déclaration sur l'honneur)- cahier des charges définissant notamment les éléments attendus dans l'offre et les critères de jugement des offres- acte d'engagement |
| Délai de remise des offres | Réception et ouverture des offres au terme d'un délai franc de 15 jours minimum |
| Forme de l'engagement | Signature de l'acte d'engagement par la Présidente ou son délégataires |
| Traçabilité | Avis de publicité sur Internet 3 demandes de devis minimum (en cas d'anfractuosités) Procès-verbal d'ouverture et rapport d'analyse des offres justifiant le choix du fournisseur retenu |

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

| Seuil financier de 30.000 à 89.999 € HT Mise en concurrence avec publicité préalable (internet + affichage + presse) | |
|---|--|
| Formalisation de la mise en concurrence | Rédaction d'un dossier de consultation comportant : <ul style="list-style-type: none"> - règlement de la consultation mentionnant les pièces de candidatures (DC5 et DC7) et les 3 garanties professionnelles, techniques et financières (déclaration sur l'honneur) - cahier des charges définissant notamment les éléments attendus dans l'offre et les critères de jugement des offres - acte d'engagement |
| Délai de remise des offres | Réception et ouverture des offres au terme d'un délai franc de 15 jours minimum |
| Forme de l'engagement | Signature de l'acte d'engagement par la Présidente ou son délégué |
| Traçabilité | Avis de publicité sur internet Avis de publication dans la presse 3 demandes de devis au minimum (en cas d'infructuosité) Procès-verbal d'ouverture et rapport d'analyse des offres justifiant le choix du fournisseur retenu |

| Seuil financier de 90.000 à 200.000 € HT Mise en concurrence avec publicité préalable (internet + affichage+ BOAMP ou journal d'annonces légales) | |
|--|--|
| Formalisation de la mise en concurrence | Rédaction d'un dossier de consultation comportant : <ul style="list-style-type: none"> - règlement de la consultation mentionnant les pièces de candidatures (DC5 et DC7) et les 3 garanties professionnelles, techniques et financières (déclaration sur l'honneur) - cahier des clauses administratives particulières - cahier des charges définissant notamment les éléments attendus dans l'offre et les critères de jugement des offres - acte d'engagement |
| Délai de remise des offres | Réception et ouverture des offres au terme d'un délai franc de 20 jours minimum |
| Forme de l'engagement | Signature de l'acte d'engagement par la Présidente ou son délégué |
| Traçabilité | Avis de publication dans la presse Passage en Commission d'appel d'offres Procès-verbal d'ouverture et rapport d'analyse des offres justifiant le choix du fournisseur retenu |

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Il est demandé au Comité syndical d'adopter la procédure ci-dessus décrite pour la mise en œuvre des marchés à procédure adaptée relevant de l'article 28 du Code des marchés publics.

La procédure pour la mise en œuvre des marchés publics à procédure relevant de l'article 28 du Code des marchés publics a été adoptée à l'unanimité par les membres du Comité syndical.



Martine AUBRY
Présidente du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole